

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 30 mai 2017

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Accord de coopération avec l'Australie et le Luxembourg :
garantir la bonne santé des entreprises d'assurance et la sécurité des assurés**

Le gouvernement a approuvé des accords de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et les autorités de contrôle des assurances australiennes d'une part, et luxembourgeoises d'autre part. Objectif : que ces dernières puissent exercer le contrôle de solvabilité des sociétés d'assurance australiennes et luxembourgeoises exerçant en Nouvelle-Calédonie.

Dans le cadre de la réforme du droit des assurances, le Code des assurances a été adopté à l'unanimité par les élus du Congrès le 7 avril 2016. Les textes relatifs aux compagnies d'assurances et aux courtiers ont ainsi été modernisés et adaptés à la Nouvelle-Calédonie. Ils prévoient notamment un nouveau dispositif d'agrément et de contrôle des entreprises d'assurance en vue de garantir leur solvabilité au bénéfice des assurés.

Toutefois, les entreprises d'assurance qui exercent en Nouvelle-Calédonie ont toutes leur siège en France ou à l'étranger. À travers la signature d'accords de coopération, l'objectif pour la Nouvelle-Calédonie est de s'appuyer sur les autorités de contrôle implantées dans les pays où siègent ces entreprises pour :

- s'assurer que chaque entreprise exerce légalement dans son pays et présente les garanties financières nécessaires,
- permettre au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'accorder les agréments aux entreprises d'assurance exerçant sur le territoire sur la base des certificats de solvabilité délivrés par les autorités de contrôle partenaires,
- être tenue informée des événements pouvant concerner les entreprises et susceptibles d'avoir un impact sur les assurés calédoniens.

À ce jour, QBE Insurance International Limited est la société australienne implantée sur le territoire. S'agissant du Luxembourg, quatre entreprises d'assurance luxembourgeoises exercent en Nouvelle-Calédonie : Cardif Lux Vie, Generali Luxembourg, La mondiale Europartner SA et Swiss Life Luxembourg SA.

Après la Belgique dont l'accord de coopération a été conclu le 18 avril dernier, d'autres accords sont en cours de négociation avec les autorités des pays d'origine des entreprises d'assurance exerçant actuellement en Nouvelle-Calédonie : France, Allemagne, Danemark, Gibraltar, Irlande, Royaume-Uni et Malte.

* *
*